



PLPDMA 2024-2030

Diagnostic territorial

Décembre 2022



Service Déchets

PLPDMA 2024 - 2030

Diagnostic territorial

Table des matières

Lexique des abréviations	5
I. Contexte et objectifs du diagnostic	6
1.1 Cadre réglementaire.....	6
1.2 Objectifs du diagnostic	6
II. Présentation du territoire	7
2.1 Territoire.....	7
2.2 Population et habitat	8
2.3 Economie	9
2.4 Tourisme, loisirs et vie associative	10
2.4.1 Tourisme et loisirs	10
2.4.2 Vie associative	11
III. Gestion des déchets	12
3.1 Déchets pris en charge par le service.....	12
3.1.1 Moyens de collecte des OMA.....	12
3.1.1.1 La collecte en porte-à-porte.....	12
3.1.1.2 La collecte en point d'apport volontaire	12
3.1.2 Traitement des OMA	12
3.1.3 Gestion des déchèteries.....	13
3.1.3.1 Déchèteries et Haltes éco-tri (HET)	13
3.1.3.2 Traitement des flux de déchets issus des déchèteries et HET	16
3.2 Production de déchets.....	17
3.2.1 Tonnages et ratios	17
3.2.1.1 Gisement des OMA 2020-2021	17
3.2.1.2 Gisement des flux de déchèterie.....	17
3.2.2 Ratios par habitant et par flux de déchets pour l'année 2021.....	19
3.2.1.4 Gisement total des flux	20
3.2.1.5 Evolution des tonnages depuis 2017.....	21
3.2.3 Comparaison des ratios CSMA aux moyennes nationales et régionales	22
3.2.4 Evolution des ratios depuis 2010 et tendances d'évolution	22
3.2.5 Gisements d'évitement des DMA.....	24
3.2.5.1 Campagne de caractérisation 2020.....	24

3.2.5.2 Gisements d'évitement et de détournement des OMR.....	25
3.3 Mode de financement et indicateurs financiers	26
3.3.1 Redevance incitative – Fonctionnement et tarifs	26
3.3.2 Budget 2021 – Dépenses et recettes.....	27
3.3.2.1 Dépenses de fonctionnement	27
3.3.2.2 Recettes et financement du service	28
3.3.2.2 Investissement.....	29
3.3.3 Coût aidé 2021	29
IV. Prévention des déchets.....	30
4.1 Historique de la prévention et premier PLPD	30
4.2 Actions de prévention en cours sur le territoire	31
4.3 Focus sur les biodéchets.....	31
4.3.1 Points d'apport volontaire biodéchets.....	31
4.3.2 Résultats de l'étude biodéchets - Valor3e	33
V. Acteurs du territoire	35
5.1 Recensement des acteurs du territoire.....	35
5.2 Partenariats	36
VI. Synthèse du diagnostic	37
6.1 Qu'est-ce qu'une matrice AFOM ?.....	37
6.2 Synthèse AFOM du diagnostic*	37

Lexique des abréviations

Sigle	Signification
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFOM	Atouts – Faiblesse – Opportunités – Menaces
BOM	Benne à ordures ménagères
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CS	Collecte sélective
CSMA	Clisson Sèvre et Maine Agglo
D3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DMS	Déchets ménagers spéciaux
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
HET	Halte éco-tri
OMA	Ordures ménagères et assimilées
OMR	Ordures ménagères résiduelles
PAV	Point d'apport volontaire
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PLPD	Programme local de prévention des déchets
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RI	Redevance incitative
TGAP	Taxe générale sur les activités polluantes

I. Contexte et objectifs du diagnostic

1.1 Cadre réglementaire

L'article R. 541-41-23 du Code de l'Environnement rend obligatoire la réalisation d'un état des lieux qui recense les acteurs concernés, précise les statistiques déchets, les mesures déjà menées en matière de prévention et les évolutions prévisibles en matière de production de déchets sans mesure nouvelle.

1.2 Objectifs du diagnostic

La réalisation du diagnostic territorial doit répondre aux objectifs suivants :

- Disposer d'un état initial de la gestion des déchets sur le territoire pour constituer un plan d'actions ciblé.
- Avoir une vision globale des actions menées sur le territoire.
- Identifier les leviers et freins à la mise en œuvre du futur PLPDMA.
- Définir des objectifs cohérents en s'appuyant sur l'historique et les données du service Déchets.

II. Présentation du territoire

2.1 Territoire

Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA) se situe en Loire-Atlantique (44), est composée de 16 communes et s'étend sur près de 31 000 hectares au cœur du Vignoble Nantais. L'agglomération est née de la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des communautés de communes de la Vallée de Clisson et de Sèvre, Maine et Goulaine.

Son territoire est particulièrement dynamique et attractif du fait de son positionnement géographique. En effet, proche de Nantes Métropole, elle est également située en bordure de la Vendée et du Maine et Loire. Elle fait partie du Pays du Vignoble Nantais et est traversée par deux rivières : la Sèvre Nantaise et la Maine.



2.2 Population et habitat

Population totale Clisson Sèvre et Maine Agglo

Population INSEE (2019)
57 815

Population totale : répartition par commune

Communes	Population INSEE
Aigrefeuille-sur-Maine	4152
Boussay	2731
Château-Thébaud	3339
Clisson	7676
Gétigné	3807
Gorges	5211
La Haye-Fouassière	4802
Haute-Goulaine	6050
Maisdon-sur-Sèvre	3050
Monnières	2350
La Planche	2771
Remouillé	1992
Saint-Fiacre-sur-Maine	1259
Saint-Hilaire-de-Clisson	2367
Saint-Lumine-de-Clisson	2173
Vieilleville	4085

Données population INSEE 2019

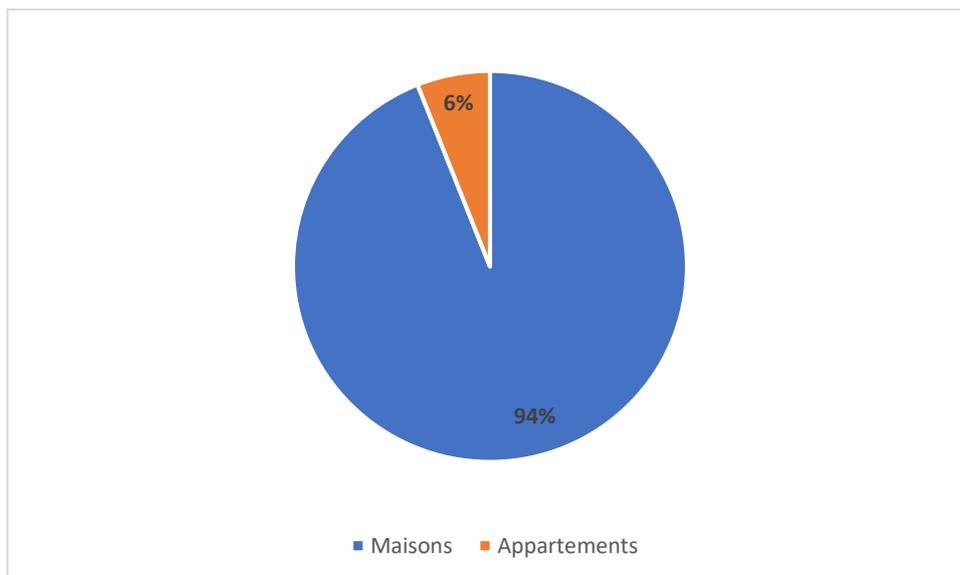
La population totale sur l'agglomération de CSMA est de 57 815 habitants aux dernières données INSEE de 2019 soit une densité de population de 186,7 habitants/km².

Le territoire peut être qualifié majoritairement de « mixte rural » avec des zones de densité plus importantes et des communes dites « urbaines à densité intermédiaire » (Clisson, Gorges, Gétigné, Haute-Goulaine et La Haye-Fouassière).

L'agglomération est composée de 22 313 ménages et la majorité d'entre eux vivent en maison individuelle (29 019 maisons pour 1 845 appartements).

Ces dernières années, la taille moyenne des terrains sur l'agglomération est de 350m² (lotissements principalement). Le territoire, à dominante rurale, est également composé de grands terrains, notamment dans les campagnes. Des espaces qui nécessitent généralement un entretien régulier (tonte, taille, élagage, feuilles mortes, etc.) ce qui génèrent de nombreux apports de déchets verts en déchèterie.

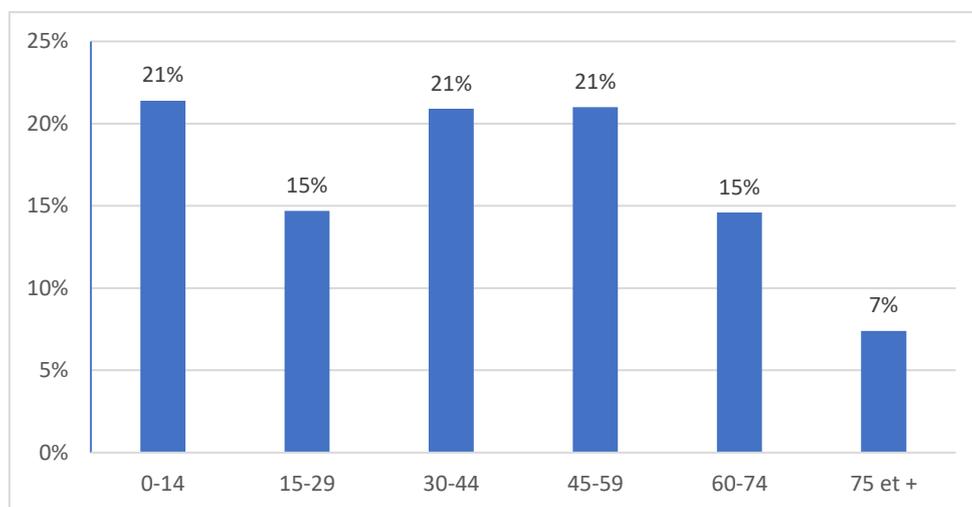
Les résidences secondaires représentent quant à elles, 1,9% de l'habitat du territoire. Il n'y a donc pas de variation saisonnière particulière à noter.



Répartition par typologie d'habitat sur CSMA (INSEE 2019)

CSMA connaît une évolution démographique importante sur son territoire d'environ 7% entre 2013 et 2019, soit environ 1% par an en moyenne.

La répartition de la population par tranche d'âge montre que le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo est relativement homogène. La population active représente plus de la moitié de la population, avec une répartition égale des 30-44 ans et des 45-59 ans. Chaque tranche d'âge présente des aspects différents sur lesquels il faudra s'appuyer lors de la mise en place du plan de prévention.



Répartition de la population totale par tranche d'âge (INSEE 2019)

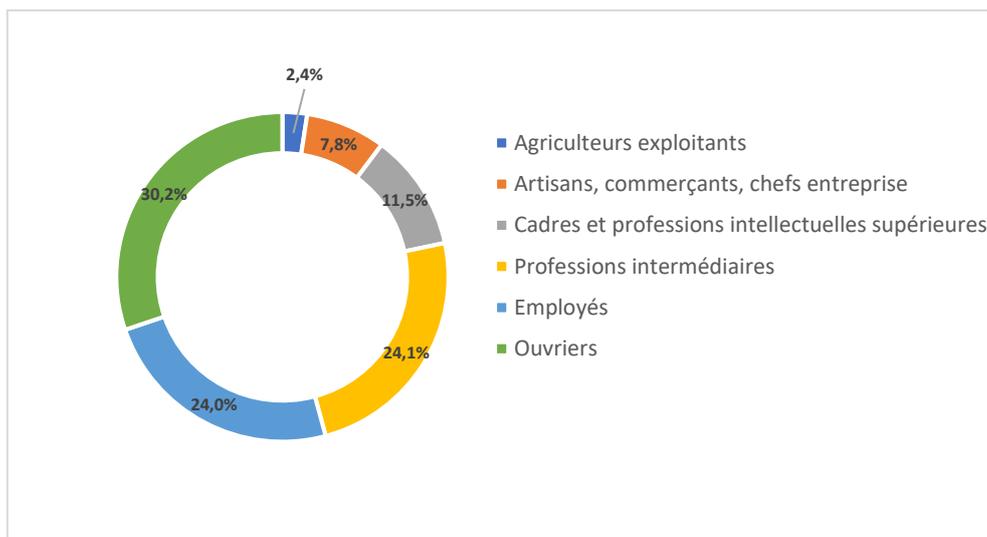
2.3 Economie

En 2021, le nombre d'entreprises implantées sur le territoire est de 4 100 (dont 80% sont des TPE) : plus de 900 d'entre-elles sont situées dans les parcs d'activités. En moyenne, ce sont 300 créations d'entreprises chaque année qui sont répertoriées.

Au total, on compte 27 parcs d'activités et le développement de certains d'entre-deux fait actuellement partie des projets majeurs de l'action communautaire (extension à La PASTIÈRE à Haute-Goulaine par exemple).

Le nombre d'actifs est porté à 16 800 (dont 83% d'emplois privés) et le taux de chômage (2019) sur le territoire s'élève à 7,1%.

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée est celle des ouvriers (30,2%) suivie des professions intermédiaires (24,1%) et des employés (24%) puis des cadres et professions intellectuelles supérieures (11,5%). Les deux dernières catégories sont les artisans, commerçants, chefs d'entreprises (7,8%) et les agriculteurs exploitants (2,4%).



Emploi par catégorie socioprofessionnelle (INSEE 2019)

2.4 Tourisme, loisirs et vie associative

2.4.1 Tourisme et loisirs

Le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo est particulièrement attractif sur le plan touristique. Situé au cœur du Vignoble Nantais, il possède de nombreux atouts : espaces naturels, bords de Sèvre et de Maine, patrimoine (centre historique de Clisson, vignoble), 400 km de chemins de randonnée pédestre, 2 centres aquatiques, des équipements culturels. On comptabilise également 2 campings et 4 hôtels. Un partenariat a aussi vu le jour avec Le Voyage à Nantes pour mettre en valeur le territoire et développer son attractivité touristique et culturelle.

L'office de tourisme du Vignoble de Nantes situé à Clisson a accueilli 13 561 visiteurs en 2021.

Aussi, le Hellfest, festival de musique métal très réputé, a drainé plus de 400 000 entrées lors de l'édition 2022 à Clisson. Il figure parmi les plus grands festivals en France et parmi les plus importants festivals de musique métal en Europe.

2.4.2 Vie associative

De nombreuses associations sont présentes sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur différentes thématiques : culture, sport, loisirs, environnement, jeunesse, etc.

On recense plusieurs associations intervenant dans des domaines liés directement aux déchets : le réemploi, les biodéchets, la sensibilisation, la consommation responsable, etc.

Ces associations seront des acteurs non négligeables dans le déploiement du futur PLPDMA et certaines d'entre-elles font déjà partie d'actions en cours à travers des partenariats.

III. Gestion des déchets

3.1 Déchets pris en charge par le service

Le service Déchets de CSMA met en œuvre les équipements et les services liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés. On entend par « assimilés » les déchets provenant d'autres producteurs que les ménages comme les entreprises, les commerces, les administrations publiques ou encore les associations et pouvant être collectés et traités avec les mêmes moyens et dans les mêmes conditions que les déchets des particuliers.

Les déchets ménagers et assimilés sont composés des ordures ménagères assimilées (les ordures ménagères résiduelles, les emballages et le papier, le verre) et des déchets des déchèteries.

Il existe plusieurs modes de collecte en place sur le territoire :

- La collecte en porte-à-porte
- La collecte en point d'apport volontaire
- La collecte en déchèterie

3.1.1 Moyens de collecte des OMA

3.1.1.1 La collecte en porte-à-porte

La collecte en porte-à-porte est assurée en régie sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Les OMR et les emballages (hors papier qui est trié à part en point d'apport volontaire) sont collectés en C0,5 soit une fois tous les 15 jours pour les particuliers et professionnels (une collecte en C1, une fois par semaine, peut être assurée pour certains professionnels en fonction de leur production de déchets).

3.1.1.2 La collecte en point d'apport volontaire

Les déchets déposés en apport volontaire sont collectés par un prestataire privé en fonction du remplissage des équipements. La régie ne possède pas de camions-grues adaptés à ce mode de collecte. Les déchets concernés sont les OMR, le papier et le verre.

En parallèle, le textile est également collecté en borne d'apport volontaire en partenariat avec l'association Le Relais Atlantique.

3.1.2 Traitement des OMA

L'agglomération est membre du syndicat de traitement Valor3e qui regroupe 4 EPCI adhérentes et il assure les compétences suivantes :

- Transfert, transport et traitement des OMR
- Transfert, transport et tri des déchets issus des collectes sélectives

Les OMR et les emballages transitent par le centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine avant d'être redirigés vers les différentes filières de traitement.

Le transfert et le traitement des papiers, du verre et des déchets issus des déchèteries est assuré par des prestataires privés.

Collecte et traitement par flux de déchets

Flux de déchet	Pré-collecte	Collecte	Valorisation/Traitement
OMR	24 000 Bacs individuels 63 PAV	BOM (régie) Camion-grue (Veolia)	- Tri mécano-biologique (Bourgneuf-en-Mauges) : 52% - Valorisation énergétique : 40% - Enfouissement : 8%
Collecte sélective	Sacs jaunes (2 millions de sacs/an en moyenne)	BOM (régie)	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels (49) Recyclage filières
Papier	126 PAV	Camion-grue (Brangeon)	Transit Centre de Fers à Clisson (44) puis NORSKE SKOG GOLBEY (88)
Verre	126 PAV	Camion-grue (Brangeon)	Transit Centre Stockage à Vallet (49) puis recyclage VERALLIA France

A partir de mi-janvier 2023, le service Déchets va procéder à la dotation de bacs jaunes pour l'ensemble de la population du territoire. Cette démarche répond à plusieurs objectifs :

- Optimiser les tournées en collectant des bacs pleins ;
- Eviter l'entassement et les sacs éventrés sur le domaine public ;
- Supprimer les sacs jaunes au profit d'un contenant durable ;
- Limiter les risques de maladies (TMS) pour les agents de collecte.

La collecte en bacs sera effective à partir du mois de mai 2023 et s'effectuera en régie.

3.1.3 Gestion des déchèteries

3.1.3.1 Déchèteries et Haltes éco-tri (HET)

Clisson Sèvre Maine Agglo dispose d'un réseau de 2 déchèteries et 2 haltes éco-tri situées sur les communes de Clisson, Gétigné, Remouillé et La Haye-Fouassière.



Localisation des déchèteries et Haltes éco-tri du territoire

Flux de déchets collectés en déchèteries et haltes éco-tri

Flux de déchets	Haltes éco-tri (La Haye Fouassière / Remouillé)	Déchèteries (Clisson / Gétigné)
Verre	x	x
Carton	x	x
Papier	x	x
Bois	x	x
Gravats	x	x
Ferraille	x	x
Mobilier	x	x
Déchets ultimes	x	x
Déchets verts	x	x
Huiles	x	x
Déchets dangereux	x	x
Huiles	x	x
Réemploi	x	x
D3E	x	x
Plastiques durs	x	-
Plastiques souples	x	-
Polystyrène	x	-
Plaques de plâtre	x	-
Souches d'arbres	x	-
Textile	x	-

14 flux de déchets peuvent être triés sur les déchèteries et jusqu'à 20 flux sur les haltes éco-tri. L'agglomération est propriétaire de 15 bennes (sur la halte éco-tri de La Haye Fouassière) et les autres sont louées aux prestataires.

Les habitants peuvent aussi déposer les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) au pôle environnement du service Déchets (ce service n'a pas vocation à perdurer).

La gestion des déchèteries se fait en régie pour le haut de quai et par des prestataires privés pour le bas de quai.

La filière du réemploi est particulièrement développée grâce à des partenariats avec différentes structures :

- L'écocyclerie du Vignoble Nantais Patmouille pour la déchèterie de Clisson et la HET de La Haye Fouassière, avec des espaces de stockage dédiés, et un point de dépôt sur la déchèterie de Gétigné. Ce sont donc entre 30 et 40 tonnes d'objets valorisables qui sont détournés en moyenne par an.
- Le Grand Détournement pour la HET de Remouillé avec un espace de stockage dédié. Environ 20 tonnes d'objets valorisables sont ainsi détournés en moyenne par an.

L'accès en déchèterie est compris dans la part abonnement de la redevance incitative pour les particuliers (avec une carte ou un badge d'accès) et des tarifs s'appliquent au passage pour les professionnels pour certains flux de déchets. Les haltes éco-tri de La Haye-Fouassière et de Remouillé sont les seules habilitées à recevoir les déchets des professionnels. Pour y accéder, les entreprises doivent être abonnées au service, munies d'une carte d'accès professionnelle et un maximum de 4 cartes d'accès est proposé par entreprise.

Les tarifs des dépôts en halte éco-tri au 1^{er} janvier 2022

Type de déchets	Tarif HT par m ³
Déchets ultimes	27 €
Déchets inertes	28 €
Déchets verts	21 €
Souches d'arbres	45 €
Bois	20 €
Plaques de plâtre	53 €
Plastiques souples et durs	15 €
Cartons	10,50 €
Ferraille	Compris dans l'abonnement
Polystyrène	Compris dans l'abonnement
Réemploi	Compris dans l'abonnement

Face à l'importante augmentation des tonnages de déchets déposés en déchèteries et haltes éco-tri et notamment concernant les flux de gravats, déchets verts et plaques de plâtre, le service Déchets de l'agglomération a décidé de changer les modalités d'accès aux déchèteries à compter du 31 mars 2023.

Un nombre de passages limité sera mis en place pour les particuliers (12 passages inclus dans l'abonnement par an + 12€ par passage supplémentaire) avec l'installation de portiques limitants et les professionnels seront accompagnés et redirigés vers des déchèteries privées dédiées à leurs secteurs d'activités.

3.1.3.2 Traitement des flux de déchets issus des déchèteries et HET

Les principaux flux de déchets issus des déchèteries sont pris en charge par des repreneurs ou directement repris dans le cadre des filières REP (responsabilité élargie des producteurs).

Traitement des flux de déchets issus des déchèteries et HET

Flux de déchets	Exutoire
Carton	Repreneur
Bois	Repreneur
Gravats	Enfouissement
Ferraille	Repreneur
Mobilier	Filière REP – Eco Mobilier
Déchets ultimes	Enfouissement
Déchets verts	Compostage (Cholet)
Déchets dangereux	Filière REP – Eco DDS
Huiles	Filière
Réemploi	Structures du réemploi
D3E	Filière REP
Plastiques durs	Repreneur
Plastiques souples	Repreneur
Polystyrène	Repreneur
Plaques de plâtre	Repreneur
Souches d'arbres	Repreneur
Textile	Filière REP – Refashion

Concernant les déchets verts, ils sont repris par l'entreprise Brangeon puis expédiés sur une plateforme de compostage à Cholet (49) pour y être broyés et compostés.

Aujourd'hui, il n'existe pas de structure ou de plateforme de compostage pour accueillir les déchets verts sur le territoire de l'agglomération. Des réflexions sont en cours et seront à mener lors de l'élaboration du PLPDMA dans le but de développer une filière locale de traitement des déchets verts issus des déchèteries et haltes éco-tri. Dès le 1^{er} janvier 2023, dans le cadre du lancement du nouveau marché de déchèterie, des opérations de broyage mobile verront le jour sur le nord du territoire pour valoriser ces déchets verts et redistribuer le compost aux habitants.

3.2 Production de déchets

3.2.1 Tonnages et ratios

3.2.1.1 Gisement des OMA 2020-2021

Flux	OMR		CS		Papier		Verre	
Années	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Tonnages (PAP + PAV)	5031	5112	2128	2141	1046	967	2971	3054
Evolution 2020-2021	1,61%		0,61%		-7,55%		2,79%	

En 2021, 5 112 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées sur le territoire dont 4 929 tonnes en porte à porte et 183 tonnes en point d'apport volontaire. En comparaison, en 2020, 5 031 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées ; on constate donc une légère augmentation de 1,61%.

2 141 tonnes d'emballages recyclables ont été collectées en 2021 sur le territoire soit une très légère augmentation de 0,61% par rapport à 2020.

Le taux de refus, en matière de collecte sélective, pour l'année 2021 s'élève à 32% ce qui représente 696 tonnes de déchets non valorisables. Ce taux important s'explique par des difficultés au niveau du process de tri, des matériaux non valorisés par manque de filières de recyclage et par les erreurs de tri des habitants.

Valor3e travaille actuellement à la construction d'un nouveau centre de tri plus performant permettant de mieux valoriser les déchets issus de la collecte sélective.

Le papier a quant à lui diminué de 7,55%, une baisse importante qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs : le déploiement du stop-pub, du tout numérique et un détournement de flux en lien avec le secteur associatif du territoire.

Concernant le verre, c'est une augmentation de 2,79% qui est à noter.

3.2.1.2 Gisement des flux de déchèterie

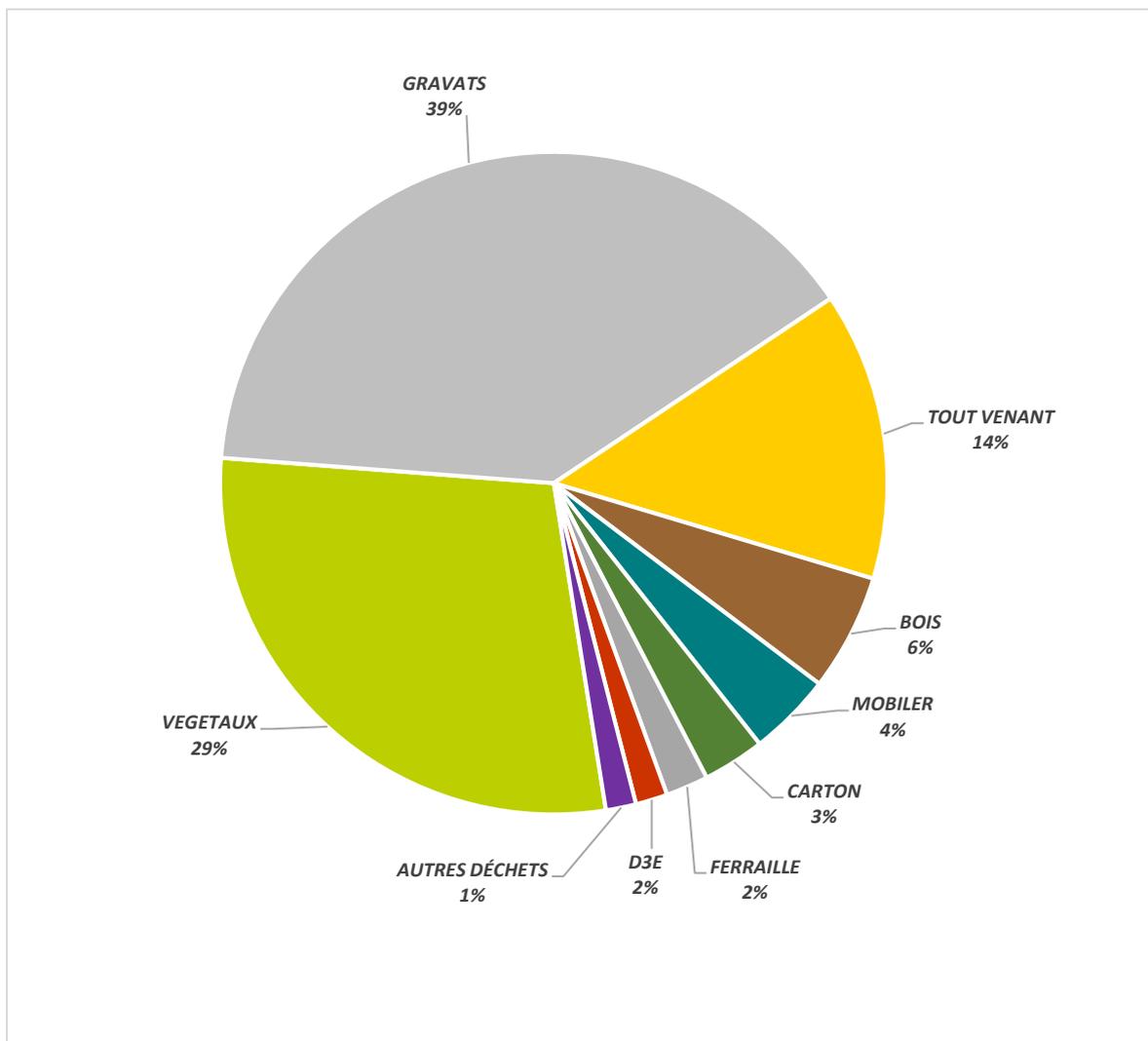
Flux de déchets	Tonnage 2021	Tonnage 2020	Evolution 2020-2021
Végétaux	7 814,38	6 628,30	17,89%
Gravats	10 710,66	6 574,56	62,91%
Tout venant	3 829,00	3 573,45	7,15%
Bois	1 551,22	1 481,80	4,68%

Mobilier	1 105,68	915,22	20,81%
Carton	817,64	744,34	9,85%
Ferraille	561,11	598,83	- 6,30%
D3E	421,27	413,90	1,78%
Plastiques	139,97	113,56	23,25%
Plaques de plâtre	87,68	72,16	21,51%
DMS - Eco DDS	49,26	43,71	12,68%
DMS - hors Eco DDS	38,09	33,36	14,17%
Huiles	31,68	25,35	24,97%
Polystyrène	15,38	19,46	- 20,97%
Réemploi	15,94	15,73	1,34%
Batteries	13,79	11,54	19,51%
Piles	4,88	4,34	12,48%
Tubes lampe	1,80	1,80	- 0,06%
TOTAL	27 209,41	21 271,40	27,92%

Sur l'année 2021, 27 209 tonnes de déchets issus des déchèteries et haltes éco-tri ont été collectées par le service déchets de l'agglomération soit une hausse de 28% par rapport à 2020.

Cette augmentation significative des tonnages est principalement liée aux déchets d'activités (déchets verts, gravats, mobilier, plastiques) suite à une importante reprise économique « post Covid » ainsi qu'une année 2020 qui n'apparaît pas représentative du fait du contexte sanitaire et de l'arrêt de nombreuses activités.

Cette forte augmentation n'est pas en cohérence avec les objectifs fixés par CSMA ni avec les objectifs régionaux et nationaux. Le futur PLPDMA devra par conséquent permettre d'inverser cette tendance afin de tendre vers la réduction des DMA.



Répartition des principaux flux de déchèterie – 2021 - CSMA

3.2.2 Ratios par habitant et par flux de déchets pour l'année 2021

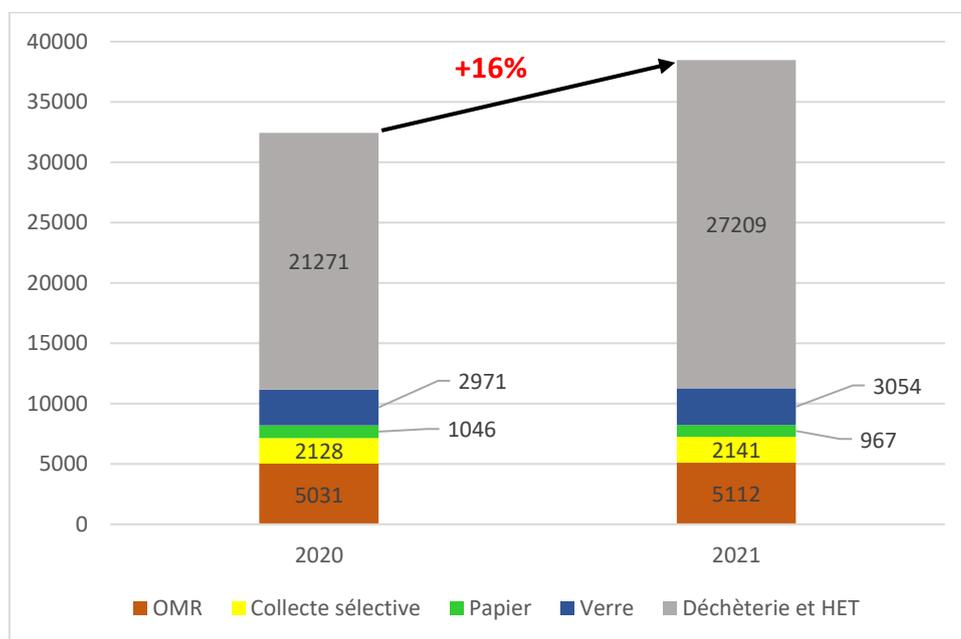
Flux	OMR		CS		Papier		Verre	
	2020 (57 125 habitants)	2021 (57 815 habitants)						
Ratio en kg/an/hbt	88,07	88,42	37,25	37,03	18,31	16,73	52,01	52,82
Evolution 2020- 2021	+ 0,39%		+ 0,61%		- 8,63%		+ 2,79%	

Flux	Déchèterie et HET	
Année	2020 (57 125 habitants)	2021 (57 815 habitants)
Ratio en kg/an/hbt	372,36	470,63
Evolution 2020- 2021	+ 26,39%	

Les ratios par habitant sont restés relativement stables entre 2020 et 2021 pour la collecte des OMR, des emballages, du verre et du papier. A l'inverse, le ratio des déchets collectés en déchèteries et haltes éco-tri a, quant à lui, fortement augmenté : + 26%.

3.2.1.4 Gisement total des flux

Flux	2020	2021
OMR	5031	5112
Collecte sélective	2128	2141
Papier	1046	967
Verre	2971	3054
Déchèterie et HET	21271	27209
Total	32447	38483

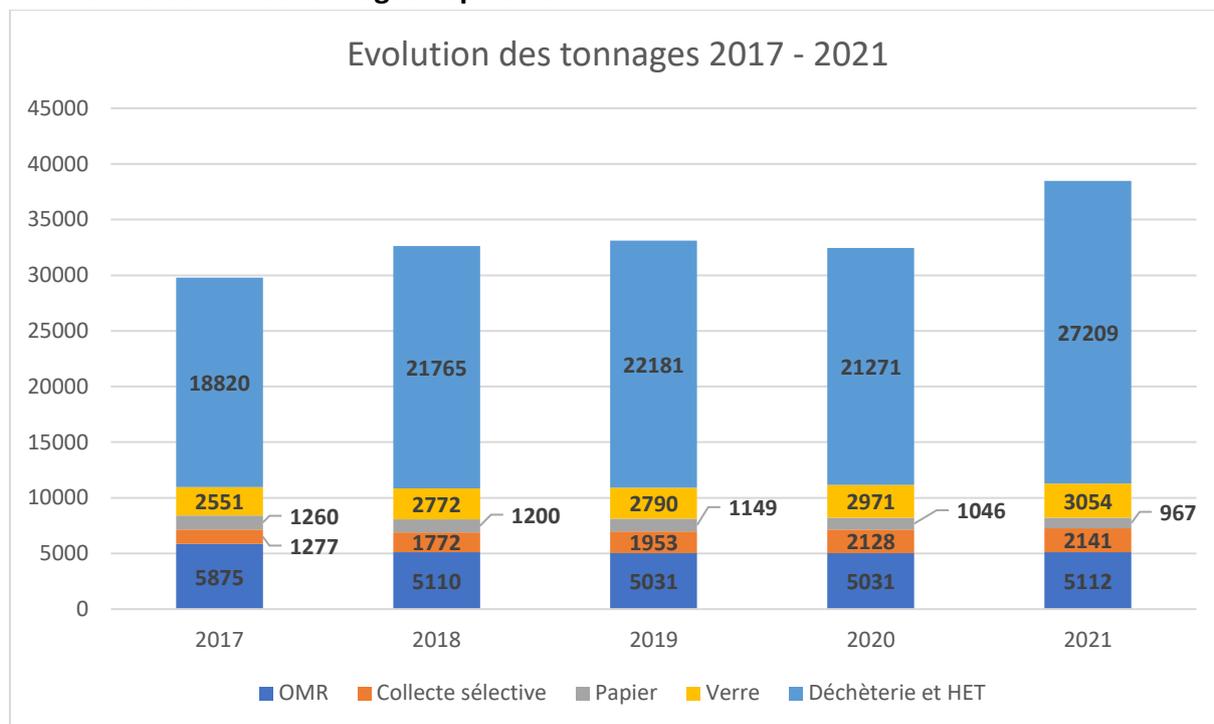


Répartition totale des déchets par flux – 2020-2021

Il est à noter une forte **augmentation de 16%** de la production de déchets sur le territoire en 2021 par rapport à 2020. Une augmentation principalement due aux apports en déchèterie et halte éco-tri des flux de déchets verts et de gravats.

Au total, ce sont 38 483 tonnes de DMA qui ont été collectées sur l'année 2021 par le service déchets de CSMA, soit un ratio de 665,62 kg/an/habitant. La forte augmentation des déchets issus des déchèteries et HET ont un impact considérable sur les tonnages collectés et des réflexions devront continuer à être développées et étudiées pour agir sur ces flux de déchets.

3.2.1.5 Evolution des tonnages depuis 2017



Depuis 2017 (année de création de CSMA), les tonnages de DMA ont connu une augmentation de 8,9% soit en moyenne, 1,8% d'augmentation par an.

Les tonnages ont augmenté entre 2017 et 2018 et connu une période de stagnation entre 2018 et 2020. C'est à partir de 2021 que les tonnages ont de nouveau fortement augmenté. Le principal flux responsable de cette augmentation est celui des déchets issus des déchèteries. Les emballages ont augmenté progressivement depuis le passage aux extensions des consignes de tri en 2018 et le papier diminue ces dernières années. Les OMR ont fortement diminué entre 2017 et 2018 suite à l'extension des consignes de tri et stagne depuis malgré l'évolution de la population d'année en année.

3.2.3 Comparaison des ratios CSMA aux moyennes nationales et régionales

Voici la répartition des déchets produits sur le territoire pour l'année 2021 en kg par habitant :



Ratios en kg par an et par habitant 2021

Le ratio de DMA produits sur le territoire de CSMA (665 kg/an/habitant) est supérieur au ratio national qui se situe autour de 582 kg/an/habitant ainsi qu'au ratio régional qui est quant à lui de 585kg/an/habitant.

Parmi les OMA, les performances de CSMA se distinguent avec un ratio d'OMR très faible par rapport aux moyennes nationales et régionales et un ratio de collecte sélective (emballages + papiers) légèrement plus élevés. De bonnes performances sont également à noter pour la collecte du verre (liées notamment à l'activité viticole).

Le très faible ratio d'OMR s'explique par le mode de financement du service : la tarification incitative. Il est à souligner que ces performances figurent parmi les meilleures au niveau national.

Le ratio de déchets issus des déchèteries et haltes éco-tri est, à l'inverse, nettement supérieur aux moyennes nationales et régionales (un ratio de 470 kg/an/habitant pour 2021 quand il se situe aux alentours de 220 kg au niveau national et 300 kg au niveau régional). C'est notamment sur ces flux de déchets que la marge de réduction est la plus importante.

3.2.4 Evolution des ratios depuis 2010 et tendances d'évolution

L'objectif réglementaire du PLPDMA impose de réduire à minima de 15% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030.

L'année 2010 est prise comme année de référence (source : ADEME) et la production des DMA était alors de 560,3 kg/an/hab.

En 2021, cette production de déchets a augmenté significativement pour atteindre 665,6 kg/an/hab. Ce qui représente une augmentation du ratio de 18,8%, soit 1,7%/an en moyenne. Cela ne répond donc pas aux objectifs fixés par la loi.

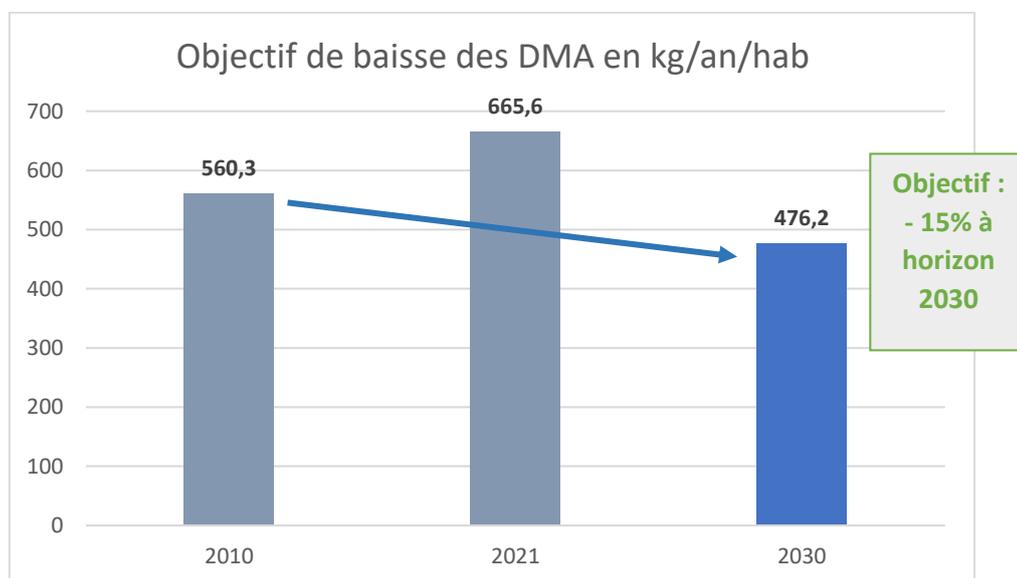
Il est important, tout de même, de noter l'importante baisse des OMR avec une diminution 41,8% du ratio. Cela s'explique principalement par la redevance incitative (RI) mise en place sur le territoire.

	2010	2021	Evolution 2010/2021
OMR	152	88,4	- 41,8%
Collecte sélective	103,8	106,6	+ 2,7%
Déchèteries	304,5	470,6	+ 54,5%
Total	560,3	665,6	+ 18,8%

Ratios 2010-2021 et évolution

Malgré la forte diminution des OMR et une certaine stagnation des déchets issus de la collecte sélective, le ratio de DMA en kg/an/hab. a augmenté de manière significative entre 2010 et 2021. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des apports en déchèteries : + 54,4%.

Ces résultats confirment donc la nécessité de mettre en place des mesures importantes et de déployer un plan d'action ciblé sur ces flux de déchets. Certaines mesures ont déjà été prises et seront mises en place à partir du 31 mars 2023 (limitation du nombre de passages en déchèterie, portiques limitant l'accès à certains véhicules, réorientation des professionnels vers des filières adaptées, développement de nouvelles filières).



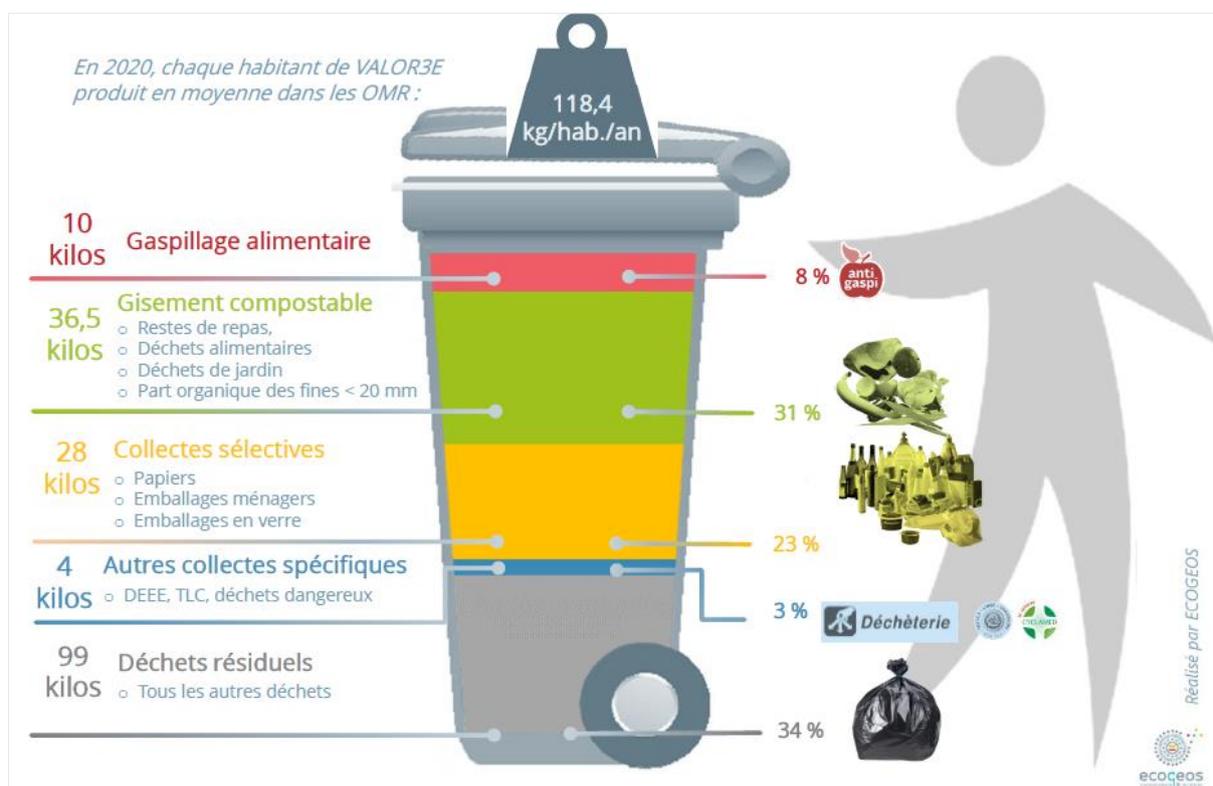
3.2.5 Gisements d'évitement des DMA

Les données exprimées ci-après sont issues d'une campagne de caractérisation réalisée en 2020 à l'échelle du territoire du syndicat de traitement Valor3e.

Le territoire de Valor3e territoire présente une hétérogénéité relativement importante en termes de production et de gestion des déchets au sein des EPCI adhérents : typologies d'habitat variées (zones urbaines et zones très rurales), facturation du service, mode de collecte, fréquence de collecte, consignes de tri, etc. De plus, le territoire ne connaît pas de variations saisonnières.

Dans le cadre de cette campagne de caractérisation, seules deux bennes d'OMR proviennent de Clisson Sèvre et Maine Agglo sur les 17 caractérisées au total. C'est pourquoi, les résultats donnent des indications quant à la composition des OMR sur notre territoire mais ne sont pas réellement représentatifs.

3.2.5.1 Campagne de caractérisation 2020



Gisements au sein des OMR de Valor3e en 2020

Suite aux caractérisations, les OMR sur le territoire de Valor3e représentent 118,4 kg/an/hab. en 2019 et **93 kg/an/hab. à l'échelle de CSMA** en tenant compte uniquement des deux bennes d'OMR provenant du territoire (en réel sur 2019, les OMR représentaient 89,34 kg/an/hab.).

Les OMR de Valor3e sont donc composées de :

- 8,3% de gaspillage alimentaire, soit 9,9 kg/an/hab., correspondant aux aliments encore emballés et restes alimentaires non consommés sous emballages. **9,1 kg/an/hab. pour CSMA soit 9,8%.**
- 30,8% de biodéchets, soit 36,5 kg/an/hab. de déchets pouvant faire l'objet d'une valorisation organique. **30,1 kg/an/hab. pour CSMA soit 32,4%.**
- 23,4% de déchets qui aurait dû être collectés par la collecte sélective, soit 27,7 kg/an/hab. **19,7 kg/an/hab. pour CSMA soit 21,2%.**
- 3,3% de déchets spécifiques qui devraient faire l'objet d'une autre collecte (textiles principalement), soit 3,9 kg/an/hab. **3,7 kg/an/hab. pour CSMA soit 3,9%.**
- 34,1% de déchets résiduels, soit 40,4 kg/an/hab., dont 17 kg/an/hab. de fraction hygiénique (majoritairement composé de couches enfant et adulte). **30,4 kg/an/hab. pour CSMA soit 32,7%.**

Ainsi, près de 2/3 des OMR pourraient théoriquement faire l'objet d'une valorisation vers une autre filière.

Attention, il est important de préciser que ces données sont représentatives à l'échelle du territoire de Valor3e et que les données pour CSMA sont basées sur l'analyse de deux bennes d'OMR uniquement.

Les performances de CSMA sont supérieures à celles de la moyenne du syndicat mixte : 93 kg/an/hab. d'OMR en 2019 dont 30,1 kg/an/hab. de déchets organiques (89,34 kg/an/hab. en réel). Ainsi, avec des ratios de collecte déjà très faible sur l'agglomération, le détournement vers des filières de collecte et de valorisation appropriées des déchets non conformes encore présents dans les OMR est d'autant plus difficile que les quantités restantes sont faibles.

3.2.5.2 Gisements d'évitement et de détournement des OMR

Le gisement d'évitement correspond à la quantité globale d'un flux de déchet particulier pouvant faire l'objet d'une action de prévention en amont et ainsi éviter de se retrouver dans les OMR. En parallèle, le potentiel de réduction correspond à la fraction que l'on peut espérer réduire avec la mise en place de cette action, en prenant notamment en compte l'adhésion de la population.

Le gisement de détournement correspond, quant à lui, à la quantité globale d'un flux de déchet pouvant être détourné vers la bonne filière de valorisation.

Cette classification reste purement théorique puisqu'on estime, dans le tableau ci-après, comme « évitables » tous les déchets issus du gaspillage alimentaire et les déchets organiques, et comme « à détourner » tous les déchets recyclables et autres déchets ayant une filière de recyclage dédiée.

Gisement (kg/an/hab)	Déchets évitables	Déchets à détourner	Déchets résiduels réels
Gaspillage alimentaire	9,1		
Valorisation organique	30,1		
Collectes sélectives		19,7	
Autres collectes spécifiques		3,7	
Déchets résiduels			30,4
Total	39,2	23,4	30,4

Synthèse des gisements d'évitement et de détournement des OMR sur CSMA

Ainsi, cette analyse permet d'estimer un gisement d'évitement théorique de 39,2 kg/an/hab. et un gisement de détournement théorique de 23,4 kg/an/hab. parmi les OMR.

Le gisement de déchets résiduels correspond à la quantité réelle d'OMR qui n'ont pas d'autres destination ou filière de valorisation, soit 30,4 kg/an/hab.

Cette analyse est basée uniquement sur les OMR et n'inclut pas le gisement d'évitement des déchets verts qui peut potentiellement être l'un des plus importants.

3.3 Mode de financement et indicateurs financiers

3.3.1 Redevance incitative – Fonctionnement et tarifs

Le mode de tarification appliqué par Clisson Sèvre et Maine Agglo est la **redevance incitative**. Ce choix de financement est en place depuis de nombreuses années sur le territoire et chaque usager doit s'acquitter de cette redevance pour bénéficier du service.

Le service Déchets a mis en place un budget annexe spécifique permettant ainsi, une meilleure visibilité de l'activité du service et du cadre financier de l'exercice de la compétence.

La redevance couvre les frais associés à :

- La mise à disposition d'un conteneur ou l'accès aux colonnes d'ordures ménagères
- La mise à disposition de sacs jaunes ou de bacs jaunes pour les déchets recyclables
- La gestion des déchèteries et haltes éco-tri
- La collecte, le transport et le traitement des déchets
- La gestion et le fonctionnement du service
- Les actions de prévention et de sensibilisation

Cette redevance est composée :

- D'un abonnement lié à la composition du foyer déterminant le volume du bac.
- D'un coût à la levée, calculé en fonction de la présentation du bac à la collecte ou à l'ouverture du tambour de la colonne pour l'enlèvement des ordures ménagères.

La grille tarifaire est révisée au 1^{er} janvier de chaque année par délibération du conseil communautaire.

Ci-dessous, les derniers tarifs votés au conseil communautaire du 14 décembre 2021 et entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2022 :

Composition du foyer	Volume du bac	Abonnement semestriel	Coût à la levée	Coût à l'ouverture de colonne (30L)
1 à 3 pers.	120 L	80,50 €	3,60 €	0,90 €
4 à 6 pers.*	180 L	94,50 €	5,40 €	0,90 €
7 pers. et plus	240 L	121,50 €	7,20 €	0,90 €
Habitat collectif	360 L	232,50 €	10,80 €	
Habitat collectif	770 L	527,50 €	23,10 €	

*89 € pour l'abonnement et 4,20 € pour la levée pour les foyers utilisant encore un bac de 140 L.

La facturation est arrêtée semestriellement au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Les professionnels sont également soumis à la redevance incitative pour bénéficier du service de collecte et de traitement de leurs déchets. Pour être exonérés de cette taxe, ils doivent justifier d'un contrat avec une société privée pour la collecte de l'intégralité de leurs déchets.

3.3.2 Budget 2021 – Dépenses et recettes

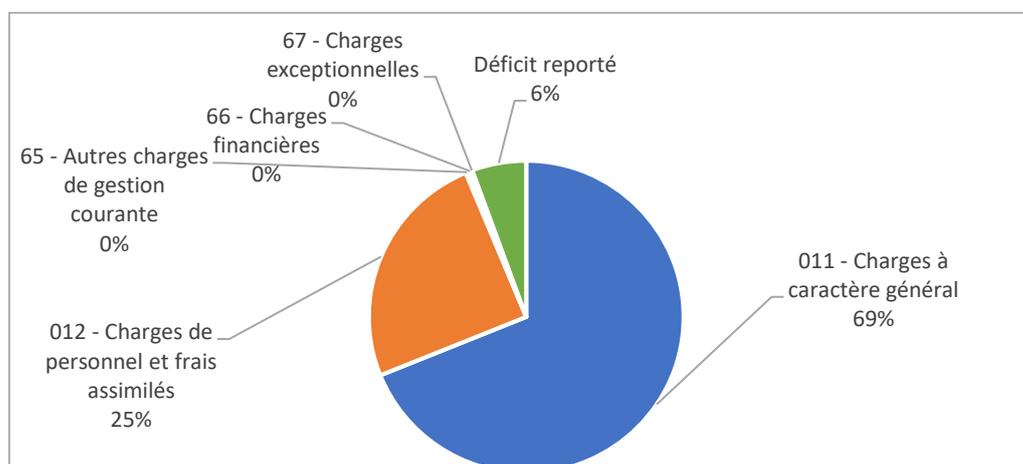
En 2021, le budget a enregistré 6 407 783,34 € de dépenses réelles pour 5 883 220, 07 € en 2020, soit une augmentation de 9%.

Dépenses réelles en €	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Evolution 2020/2021
Fonctionnement	4 849 026,06	5 174 766,74	5 792 273,58	12%
Investissement	1 922 229,07	708 453,33	615 509,76	-13%
Total des dépenses réelles	6 771 255,13	5 883 220,07	6 407 783,34	9%

Montant incluant le déficit de fonctionnement reporté

3.3.2.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 5 792 273, 58€ en 2021, une progression de 12% par rapport à l'année 2020 avec un taux de réalisation de 97% (hors capacité d'investissement).



Structure des dépenses réelles de fonctionnement en 2021

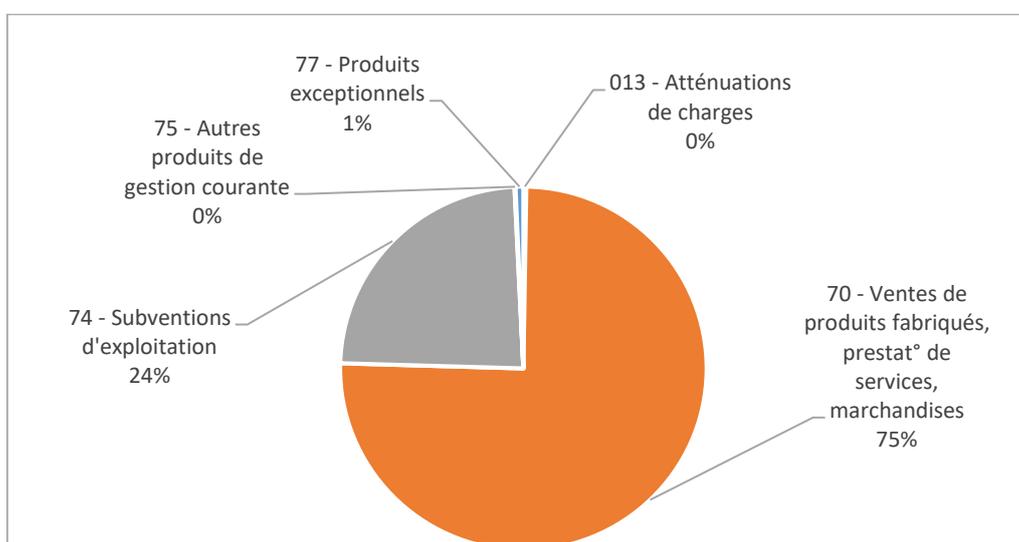
L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement provient principalement de la hausse des charges à caractère général (69% du total des dépenses réelles de fonctionnement). Cette hausse est liée à l'évolution importante des apports en déchèteries ainsi qu'à l'augmentation des coûts de traitement (marchés, TGAP).

3.3.2.2 Recettes et financement du service

Le service Déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo est principalement financé par les produits du service (75% des recettes réelles de fonctionnement), à savoir :

- La redevance incitative
- La valorisation matière (papier, métaux, plastique et verre)
- Les subventions des éco-organismes : CITEO, Eco-mobilier, EcoDDS, Refashion, OCAD3E

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent donc à 6 431 100,75€ en 2021, soit une augmentation de 17% et un taux de réalisation de 95% par rapport à l'année précédente.

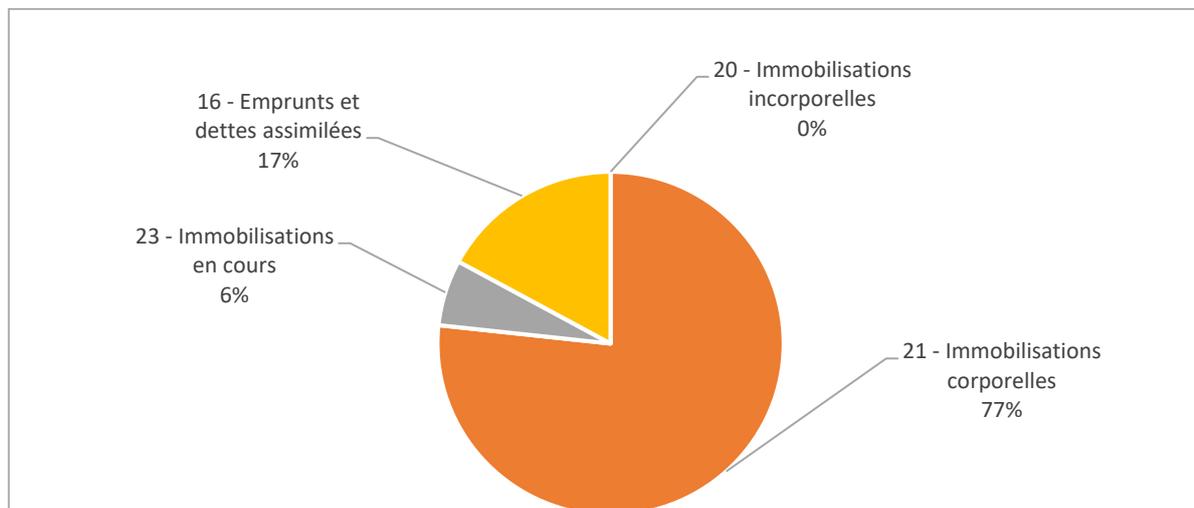


Structure des recettes réelles de fonctionnement en 2021

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement provient principalement de la hausse des produits de la redevance incitative (+18%), de l'augmentation des recettes de valorisation et du versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal de l'agglomération. Cette dernière est dimensionnée pour permettre l'atteinte de l'équilibre du compte administratif et n'a pas vocation à se pérenniser.

3.3.2.2 Investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 615 509,76€ pour l'année 2021, une diminution de 13% par rapport à 2020 avec un taux de réalisation de 43%.



Structure des dépenses réelles d'investissement - CA 2021

Le faible taux de réalisation des dépenses liées à l'investissement s'explique par la situation budgétaire déficitaire. Les investissements non réalisés concernent notamment l'acquisition de matériel de précollecte et des travaux de toiture du Pôle environnement.

Les recettes réelles d'investissement s'établissent quant à elles à 605 257,67€ en 2021, en diminution de 9% par rapport à l'année 2020 et avec un taux de réalisation de 97%.

3.3.3 Coût aidé 2021

Le coût aidé représente l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales REP) et les aides publiques.

Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est généralement exprimé en € HT/habitant pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer.

En parallèle, le coût complet représente l'ensemble des charges.

La moyenne nationale du coût complet du service à l'habitant représente 116,20€ HT pour un coût de 101€ pour le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Le coût aidé étant de 92,50€ HT au niveau national contre 76€ pour l'agglomération.

Le coût à l'habitant est donc sensiblement inférieur à celui des moyennes nationales.

IV. Prévention des déchets

4.1 Historique de la prévention et premier PLPD

Un 1^{er} plan local de prévention des déchets (PLPD) a vu le jour en 2011 au sein du Pays du Vignoble Nantais. A cette époque, la communauté de communes de Vallet a été mandatée par 3 autres communautés de communes (Sèvre, Maine et Goulaine, Vallée de Clisson et Loire Divatte) pour être désignée comme le bénéficiaire unique de la subvention ADEME. Les 4 EPCI font partie du syndicat mixte de traitement de déchets Valor3e et le PLPD a été mené sur le territoire du Syndicat Mixte du SCoT et Pays du Vignoble Nantais, dont elles font également partie.

La situation géographique et les particularités du territoire entre ces EPCI ont contribué à cette logique de mise en place d'un PLPD commun.

Depuis 2017, ces 4 EPCI n'en forme plus que deux, à savoir :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA)
- Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL)

Lors du précédent PLPD (2011-2016), 16 actions avaient été identifiées à travers les 5 grands axes thématiques proposés par l'ADEME. Parmi les plus emblématiques, on retrouve :

- L'opération des foyers témoins
- Les animations scolaires
- La location et/ou l'achat de gobelets réutilisables
- La promotion du compostage individuel et collectif
- La distribution de stop-pub
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- La promotion du réemploi
- La promotion des alternatives aux déchets dangereux

Le bilan de ce PLPD est mitigé sur certains points : la conduite d'un tel programme sur 4 collectivités avec des fonctionnements et moyens différents est un réel défi et nécessite un cadrage précis pour le bon déroulement des actions par la suite. Il est très difficile de transposer une feuille de route commune à une échelle aussi large.

L'objectif du PLPD (-7% des OMA basé sur l'année de référence 2009) a tout de même été atteint et même largement dépassé avec -15% de production des OMA. En parallèle, de nombreuses animations ont été menées sur le territoire avec un bon accueil des habitants.

Il semble compliqué de tirer un réel bilan pour le territoire actuel de Clisson Sèvre et Maine Agglo du fait de ce PLPD commun aux 4 EPCI. Cependant, des actions de sensibilisation et de prévention ont préexisté avant 2011, comme les animations scolaires ou le déploiement du compostage, et d'autres actions ont perduré à la suite du PLPD en 2016 et jusqu'à aujourd'hui.

4.2 Actions de prévention en cours sur le territoire

Depuis 2016 et dans la continuité du PLPD, le service Déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo a poursuivi le développement des actions de prévention sur son territoire.

Voici les actions menées ces dernières années :

- Animations scolaires dans les écoles primaires
- Actions de sensibilisation grand public
- Actions de sensibilisation dans les collèges, lycées
- Conventions partenariales avec les différents acteurs du réemploi
- Visite du centre de tri et TMB
- Tutos vidéo sur la prévention
- Sensibilisation/formation au compostage
- Vente de composteurs individuels subventionnés par l'agglomération
- Déploiement du compostage partagé
- Mise en place de PAV biodéchets
- Vente d'un kit « courses zéro déchet »
- Distribution des autocollants stop-pub
- Subvention à l'achat de gobelet réutilisables
- Prêt de matériel de pré-collecte pour les festivités
- Collecte des coquilles lors de la période des fêtes de fin d'année

4.3 Focus sur les biodéchets

4.3.1 Points d'apport volontaire biodéchets

Dès 2012, le service Déchets a mis en place des composteurs partagés à la demande des habitants pour permettre de réduire la production de déchets alimentaires et de fait leur incinération. De plus en plus fréquentés et nombreux, les sites de compostage partagé ont demandé un suivi plus régulier et de nombreuses interventions techniques (vidage, brassage, apport en broyat, réparation, etc.). Le service Déchets, ne pouvant plus assurer ce suivi, a repensé toute la gestion et l'organisation de ces sites pour en faire des points d'apport volontaire de biodéchets depuis 2019.

En partenariat avec l'association Compost In Situ, 6 sites ont été identifiés pour remplacer d'anciens composteurs partagés :

- 4 sites sur la ville de Clisson
- 1 site sur la commune de Remouillé
- 1 site sur la commune de Monnières

Sur chaque site, 3 palox ont été mis en place (2 pour les apports et 1 pour le stockage du broyat) et un coffre en bois sur mesure a été conçu pour l'habillage. Les sites sont cadenassés pour éviter tout dépôt extérieur et un site fonctionne avec un système de permanence. Les participants doivent s'inscrire

auprès du service Déchets et signer une charte pour obtenir les codes et déposer leurs biodéchets. Des référents sont désignés sur chaque site pour assurer le bon fonctionnement.

Compost In Situ vient collecter les biodéchets toutes les trois semaines environ et remplacer les palox pleins par des vides. Ils assurent également le suivi et l'entretien de l'habillage en bois.

Après une période d'expérimentation menée sur plusieurs mois, les tonnages collectés sur les 9 premiers mois de l'année 2021 sont les suivants :

ANNEE 2021

SITES	TONNAGE	PALOX	BROYAT	PASSAGE	TONNAGE/PALOX
CLISSON - Parking Boutin	4400	22	3	14	200
CLISSON – R-P Grenouillé	3850	20	2	12	193
CLISSON - Cinéma	3200	15	2	11	213
CLISSON - Château	2450	12	1	12	204
CLISSON - Monnières	1800	10	2	11	180
CLISSON – Remouillé	2900	14	2	12	207
TOTAL	18600	93	12	72	
TOTAL – VILLE DE CLISSON	13900	69	8	49	

Tonnages 2021 – Points d'apport volontaire biodéchets

Avec ces résultats et pour une année complète, on peut estimer une collecte annuelle d'environ 25 tonnes et même imaginer une augmentation des tonnages d'année en année justifiée par un nombre croissant de participants et la multiplication des dispositifs sur le territoire.

À novembre 2022, ce sont au total 261 foyers qui participent à l'opération sur les 6 sites existants.

Sites	Nombre de foyers inscrits
CLISSON - Parking Boutin	56
CLISSON – R-P Grenouillé	57
CLISSON - Cinéma	54
CLISSON - Château	34
CLISSON - Monnières	28
CLISSON – Remouillé	32
TOTAL - CLISSON	201
TOTAL	261

Répartition du nombre de foyers par site

Sur l'année 2022 (janvier – novembre), plus de 31 tonnes de biodéchets ont ainsi été collectées et valorisées et donc détournées de l'incinération.

ANNEE 2022					
SITES	TONNAGE	PALOX	BROYAT	PASSAGE	TONNAGE/PALOX
CLISSON - Parking Boutin	6200	33	7	16	188
CLISSON – R-P Grenouillé	6750	29	6	14	233
CLISSON - Cinéma	4900	30	3	15	163
CLISSON - Château	5000	21	2	15	238
CLISSON - Monnières	4150	25	6	13	166
CLISSON – Remouillé	4350	25	6	13	174
TOTAL	31350	163	30	86	
TOTAL – VILLE DE CLISSON	22850	113	18	60	

Tonnages 2022 – Points d'apport volontaire biodéchets

4.3.2 Résultats de l'étude biodéchets - Valor3e

En 2022, le syndicat de traitement Valor3e, dont fait partie Clisson Sèvre et Maine Agglo, a mené une étude sur les biodéchets en vue de répondre à la réglementation et de la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici fin 2023.

Conformément à l'article R543-277-2 du Décret n°2021-855 du 30 juin 2021 relatif à la justification de la généralisation du tri à la source des biodéchets et aux installations de tri mécano-biologique, l'une des trois conditions suivantes doit être respectée :

- Répondre aux objectifs suivants :
 - o 95% de la population est couverte par un dispositif de tri à la source des déchets alimentaires ou de cuisine.
 - o La quantité annuelle d'OMR produite sur le territoire concerné est inférieure à 140kg/habitant pour les communes rurales.
- La quantité de biodéchets restant dans les OMR est inférieure à 39 kg/an/habitant
- La quantité de biodéchets détournée des OMR au moyen du tri à la source, en kg par habitant, est d'au moins 50% de la quantité de biodéchets, en kg par habitant, présents dans les ordures ménagères résiduelles avant la mise en place du tri à la source.

A l'échelle de Valor3e, plusieurs conditions sont déjà respectées :

- La moyenne de biodéchets est de 34,7kg/an/habitant (29,2kg pour Clisson Sèvre et Maine Agglo).
- Entre 2007 et 2020, suite à des campagnes de caractérisation, la quantité de biodéchets dans les OMR a diminué de 54%.

De fait, Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose déjà d'un tri à la source généralisé sur son territoire. Cependant, le détournement de la part des biodéchets dans les OMR (30%) est un levier majeur de réduction des déchets et c'est pourquoi il est impératif de définir un schéma de gestion des biodéchets adapté au territoire.

Après une phase d'expérimentation pour tester la faisabilité et le fonctionnement des points d'apports volontaire biodéchets, ce système apparaît comme pertinent et viable économiquement pour réduire les déchets des habitants à la source. Il fera donc l'objet d'un déploiement sur les années à venir.

En parallèle, l'agglomération propose l'achat de composteurs individuels à prix réduit aux habitants. Néanmoins, la gestion de proximité des biodéchets reste la solution la plus adaptée pour les foyers disposant d'un jardin et sur un territoire à dominante rurale. Les zones d'habitat plus denses peuvent, quant à elles, faire l'objet d'une collecte séparée en points d'apport volontaire.

V. Acteurs du territoire

5.1 Recensement des acteurs du territoire

Le tableau ci-après recense l'ensemble des acteurs du territoire qui mènent ou ont mené des actions en faveur de la prévention des déchets. Il ne se veut pas exhaustif et pourra être complété au fur et à mesure de l'élaboration du PLPDMA.

On y retrouve principalement des associations locales mais aussi des acteurs institutionnels, entreprises, commerces, représentants de la sphère économique, établissements publics, services de l'agglomération, etc.

Nom de l'acteur	Domaine d'intervention	Spécialité	Statut
Le Grand détournement	Environnement	Réemploi	Association
Recyclerie Patmouille	Environnement Action sociale	Réemploi	Association
La Récupérette	Environnement	Réemploi	Association
SEMES	Action sociale		Association
Mon Repairshop	Environnement	Réemploi	Entreprise
OK compost	Environnement	Biodéchets	Association
Compost In Situ	Environnement	Biodéchets	Association
Bout à Bout	Environnement	Consigne	Association
La Solid' (ex Clisson Passion)	Environnement	Réemploi Education à l'environnement Fabrication / Réparation Jardins partagés	Association
CLCV	Environnement	Animation	Association
Gorges Avenir	Environnement	Groupe citoyen	Association
Zéro déchet Montaigu - Clisson	Environnement	Zéro déchet	Groupe local
Repair café du vignoble	Environnement	Réemploi	Association
Terres en vie	Environnement	Agriculture	Association
CPIE Logne et Grand-Lieu	Environnement	Education à l'environnement	Association
La Cicadelle	Environnement	Education à l'environnement	Association
Clisson Avenir		Mieux-vivre	Association
Moine et Sèvre	Environnement	Protection de l'environnement Déchets	Association

Biocat	Action sociale Environnement Education		ESAT
Référents de site (composteurs partagés)	Environnement	Biodéchets	Habitants
Chambre des Métiers et de l'Artisanat 44	Economie	Artisanat	Chambre consulaire
Chambre d'Agriculture 44 - Pays du Vignoble	Economie Environnement	Agriculture	Chambre consulaire
CCI	Economie	Commerce	Chambre consulaire
ADEME Pays de la Loire			Acteur institutionnel
Représentants clubs d'entreprises	Economie	Entreprises privées	Clubs d'entreprises
Service Développement économique	Economie	Développement économique	Service CSMA
PCAET	Transitions	Env/Energie/Air/Santé	Service CSMA
16 communes			

Les domaines d'intervention de ces acteurs se répartissent en plusieurs catégories et certains acteurs œuvrent dans plusieurs domaines d'action à la fois : environnement, action sociale, éducation, économie, consommation, etc.

5.2 Partenariats

Depuis de nombreuses années, le service Déchets de l'agglomération s'est entouré des acteurs de son territoire pour œuvrer à la réduction des déchets et à la sensibilisation de ses habitants.

Plusieurs partenariats ont ainsi vu le jour :

- **La Cicadelle** : association d'éducation à l'environnement qui propose des animations scolaires aux écoles primaires du territoire sur des thématiques variées : la réduction des déchets à la source, le compostage et le gaspillage alimentaire. Sur l'année scolaire 2020-2021, 41 classes allant du CP au CM2 ont ainsi été sensibilisées dans 10 écoles du territoire.
- **Patmouille** : association dont relève l'écocyclerie du Vignoble sur la commune de Vallet, propose une collecte séparative et le réemploi d'objets valorisables déposés en déchèteries. Ils assurent une collecte sur les sites des déchèteries de Clisson Sèvre et Maine Agglo (excepté celle de Remouillé).
- **Le Grand Détournement** : association qui propose une collecte séparative et le réemploi d'objets valorisables déposés à la halte éco-tri de Remouillé. La revente des objets se fait dans la recyclerie située sur la commune de Remouillé.
- **La Récupérette** : association qui propose une collecte séparative et le réemploi d'objets valorisables déposés directement dans leurs locaux situés à Saint-Lumine-de-Clisson.
- **Compost In Situ** : association qui assure la collecte, le transport et le traitement des biodéchets issus des points d'apport volontaire déployés sur le territoire.

VI. Synthèse du diagnostic

6.1 Qu'est-ce qu'une matrice AFOM ?

La matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) permet de synthétiser les constats et les éléments clés qui émergent du diagnostic territorial.

Cet outil constitue une base pour la définition des objectifs du futur PLPDMA et son élaboration. Elle permet une approche réaliste sans pour autant masquer les faiblesses internes à l'organisation.

6.2 Synthèse AFOM du diagnostic*

FACTEURS INTERNES

ATOUTS	FAIBLESSES
Plan climat (PCAET) adopté	Vigilance sur le budget (Déficit)
Volonté politique en faveur de la prévention	Manque de moyens humains (besoin de partenariats et prestataires)
Redevance Incitative mise en place depuis de nombreuses années	Augmentation globale des DMA (+16% entre 2020 et 2021)
Recrutement d'un chargé de mission prévention des déchets pour l'élaboration du PLPDMA	Flux déchets verts et gravats en forte augmentation
De très bonnes performance techniques (valorisation matière, part des OM en kg/an/hab) : parmi les meilleures au niveau national	Des relations avec les partenaires à retisser après un coup d'arrêt depuis 2020 dans les projets liés à la prévention
Ancien PLPD (historique de la prévention) et actions en cours (compostage, sensibilisation)	Manque de communication autour des actions de prévention et essoufflement des actions depuis 2020
Concertation en cours (élus/partenaires) pour retisser du lien avec l'agglomération	
Acteurs locaux engagés (réemploi, sensibilisation, biodéchets)	
Service communication impliqué dans la démarche	

FACTEURS EXTERNES

OPPORTUNITES	MENACES
Cadre réglementaire qui fixe des objectifs en matière de réduction des déchets	Augmentation de la TGAP
Territoire dynamique avec un important tissu associatif portant sur les thématiques	Augmentation des tarifs de la RI qui peut amener à une « défiance » des habitants (« je fais plus d'efforts mais je paie toujours plus cher »)
Changement des mentalités et engagements des habitants dans la démarche	Acteurs économiques peu engagés et n'ayant pas les même problématiques/besoins que les habitants
Fédérer les acteurs du territoire autour de projets communs	Forte production de déchets verts et gravats sur le territoire en augmentation ces dernières années
Population jeune sensibilisée à la réduction des déchets	
Territoire attractif	

**La synthèse du diagnostic prend en considération l'ensemble des facteurs internes et externes en incluant les nouveaux éléments sur l'année 2022.*